



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°875) DE MISE A
DISPOSITION DES SALLES BERLIOZ ET
DEBUSSY A L'ENTREPRISE « RSB ARTISTS »,
A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-23-248
EN DATE DU 19 JUIN 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'entreprise « RSB Artists » représentée par son gérant, Monsieur Réda SIDI-BOUMEDINE, dont le siège est situé à La Falconnière, 8 Grande Rue 69340 Francheville, d'organiser des auditions de chanteurs le 5 juin 2023 de 9h00 à 17h30 dans les salles Berlioz et Debussy ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'entreprise « RSB Artists » représentée par son gérant, Monsieur Réda SIDI-BOUMEDINE, dont le siège est situé à La Falconnière, 8 Grande Rue 69340 Francheville, une convention de location de salles pour un montant de 133,88 € TTC (cent-trente-trois euros et quatre-vingt-huit centimes), afin d'organiser des auditions de chanteurs le 5 juin 2023 de 9h00 à 17h30 dans les salles Berlioz et Debussy ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20230619-lmc1H10883H1-AR Date de réception en Préfecture : 19/06/2023 Date de Publication : 19/06/2023
--